

Initiatives ministérielles

● (1155)

Monsieur le Président, j'en arrive à la conclusion que réviser les limites des circonscriptions électorales n'est pas seulement une question de mathématiques. Je pense que c'est faux—je ne ferai peut-être pas l'unanimité—mais je pense qu'il est faux de dire: «On est six millions au Québec, il faut diviser cela par 75, et voilà à peu près le nombre de personnes qu'il faut retrouver dans chaque comté.» Je pense qu'il y a des critères beaucoup plus intéressants et beaucoup plus justes qui collent à la réalité et qui ne semblent pas avoir été appliqués.

Entre autres, les services offerts à la population, c'est un sujet qui revient souvent. Les régions administratives, c'est illogique de séparer une MRC qui depuis la Confédération est dans le comté de Berthier—Montcalm, Berthier—Maskinongé, Berthier—Maskinongé—Lanaudière, et de la transférer dans le comté voisin de Joliette. Comme je le disais tantôt, il y a plusieurs cas de ce genre. Les critères qui semblent avoir guidé la Commission pour faire la délimitation n'ont pas été respectés dans mon comté. Je suis peut-être malchanceux, mais c'est la réalité.

Aussi, au niveau de l'accessibilité, est-ce normal que l'extrémité d'un comté passe à travers un comté voisin? Est-ce normal de créer des espèces de trous de beigne en plein milieu d'un comté fédéral? Je pense que non. Mais est-ce qu'on s'est arrêté cinq minutes pour voir si au niveau de la géographie, de l'accessibilité, c'était viable pour les contribuables? Je pense qu'on ne s'est pas arrêté longtemps sur de telles questions.

Il y a aussi d'autres critères qu'on pourrait évaluer, mais ce n'est pas l'endroit pour le faire. J'ai l'intention, à titre de député de Berthier—Montcalm, de présenter un mémoire si jamais la question n'est pas résolue à la Chambre d'ici le 20 avril. Vous savez, monsieur le Président, un député présent est désireux d'être à l'écoute de ses contribuables, doit s'adapter à une nouvelle délimitation, et c'est son rôle. Cependant, pour l'avancement du dossier, comme m'a mentionné le préfet de la MRC D'Autray, et je le cite: «Il est préférable de travailler avec un député plutôt que deux.» Je pense que cela se comprend, que c'est un critère que tout le monde ici comprendra et avec lequel ils seront d'accord.

Il ne s'agit donc pas de déplacer des lignes sur une carte géographique. Il faut analyser, consulter avant de proposer et mettre le public dans le coup au lieu de le placer devant le fait accompli. De plus, il faut écouter les désirs du milieu et concilier le tout, s'il y a des contradictions ou des aberrations; mais il ne faut surtout pas faire ce qui s'est toujours fait, soit imposer un comté.

Vous savez, lors de la dernière campagne électorale, j'ai été surpris de voir que dans une partie—la partie Montcalm de mon comté—à peu près deux personnes sur cinq ignoraient complètement appartenir au comté de Berthier—Montcalm. Tout le monde pensait appartenir au comté de Joliette et me demandaient ce que je faisais là. Ils n'avaient probablement pas beaucoup vu leur député sortant. C'est vrai qu'il a eu besoin de deux mandats pour connaître lui-même l'étendue de son comté, je comprends les électeurs.

En terminant, monsieur le Président, vous aurez compris que je suis contre le présent amendement, compte tenu qu'il faudrait beaucoup plus que 24 mois pour corriger toutes ces aberrations. Et puis finalement, deux ans, ce n'est pas si long, ce n'est pas si fou. Le Canada n'aura peut-être que 220 comtés à réviser à ce moment-là et cela serait une source d'économies pour tout le monde.

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, le comté de Chambly que je représente a fait l'objet d'une allusion tantôt de la part de mon ami et collègue le député de Shefford, à qui j'enlève—et je le disais ici même il y a deux semaines, avant le congé pascal—on lui enlevait une certaine partie de ses électeurs pour me les adjoindre. La population de mon comté passait de 75 000 à 110 000 électeurs et la sienne passait de 110 000 à 75 000. Je n'ai pas trop compris pourquoi, et au moment où je parle, je ne comprends toujours pas.

Est-ce qu'on fait—comme notre ami du *Reform* disait tantôt—un remaniement parce que la loi dit qu'on doit en faire un à tous les dix ans? Mais est-ce qu'on doit faire un remaniement pour le simple plaisir, parce que la loi dit au bout de dix ans fais-en un, qu'il soit bon, pas bon, qu'il soit approprié ou inapproprié, peu importe, ce n'est pas important, fais-en un!

● (1200)

Mon collègue du comté de Maskinongé—Montcalm vient de nous dire qu'il se ramasse avec des trous de beigne dans son nouveau comté. Sur la rive sud de Montréal, heureusement, je suis bonne âme et je n'attribue aucune malversation à quiconque dans ce redécoupage électoral, sauf que comme par un heureux hasard, après tout ce jeu de chaises musicales des électeurs, on va se ramasser sur la rive sud ou en Estrie avec un comté de Saint-Lambert où il y a de fortes chances, à cause de la représentation des Néo-Canadiens là-bas, que le Parti libéral se soit taillé une place dans les prochaines élections fédérales. Mais j'ose croire que c'est simplement dû au hasard et non avec un machiavélisme calculé.

Tous, que ce soit le député de Beauséjour, que je vois devant moi avec son sourire coutumier qui nous réjouit tous, ou que ce soit les amis du Parti réformiste, ici, tous les députés ici présents aujourd'hui ne se sont pas improvisés députés. Un député ça se travaille de longue date, il s'implique dans son comté, il connaît son monde. Vous savez, le porte-à-porte qu'on a fait à la dernière campagne électorale c'était peut-être pour boucler la ceinture, finalement, mais je suis certain que mon ami de Beauséjour, comme tous les autres ici présents depuis nombre d'années, depuis dix ans, quinze ans et même davantage, ont circulé dans leur comté, ont rencontré les groupes de défavorisés, les groupes sociaux, les syndicats, les employeurs dans certains cas, les pêcheurs pour les gens des Maritimes.

Ces gens-là ne sont pas devenus députés par une espèce de tirage au sort. Ces gens-là ont été désirés, choisis par la population qui les a élus, qui les a envoyés ici. Et à force de côtoyer ces gens-là, cela se fait souvent presque instinctivement, mais les députés ici présents ont épousé ou ont adopté un peu la philosophie de pensée de leurs électeurs, si bien qu'ils s'amènent ici avec, généralement, une juste pensée de ce qu'ils véhiculent